

tout, les électeurs appuyèrent le programme du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi il ne m'est pas vraiment permis, je crois, de critiquer trop sévèrement le programme du gouvernement fédéral.

L'établissement de la route transcanadienne constitue une entreprise gigantesque, étant donné les vastes distances en cause. La volonté du Gouvernement de mener cette entreprise à bonne fin contribuera beaucoup à la réalisation de l'unité canadienne. Vous voudrez bien me permettre, monsieur l'Orateur, de signaler au ministre, s'il exerce quelque influence en la matière, que la route, après avoir quitté Swift-Current, en Saskatchewan, devrait se diriger vers le nord jusqu'à un endroit situé directement à l'est de Calgary; ainsi, la ville prospère qu'est Saskatoon aurait facilement accès à la route.

Chaque Canadien a le devoir d'appuyer le Gouvernement lorsque ce dernier cherche à unir plus solidement ce vaste et merveilleux pays qu'est le Canada. Que chacun s'applique à se renseigner le plus possible sur les autres régions du pays, même s'il ne peut s'y rendre, à saisir les problèmes qui se posent pour ses voisins qui vivent à mille ou deux mille milles de distance, à comprendre leur culture ethnique ou religieuse, à mesurer leurs succès et leurs difficultés économiques.

Je note avec le plus vif plaisir la disparition graduelle des expressions "la lutte pour l'Est", "la lutte pour l'Ouest", "la lutte pour les Maritimes" ou la lutte pour quelque autre groupe. La dernière décennie a démontré que, de plus en plus, nous savons envisager ces questions avec maturité. J'hésite à énumérer les causes de ce resserrement graduel des liens qui unissent les Canadiens, mais il est plusieurs facteurs qui n'y sont certes pas étrangers.

Les deux conflits mondiaux, au cours desquels les divers éléments de notre population ont eu à faire face à un danger commun, ont grandement contribué à la réalisation de l'unité nationale, comme aussi le passage de tant de nos jeunes gens dans les forces armées. Le transport aérien est aujourd'hui répandu et le bas tarif des envolées transcontinentales permet à bien des gens, autrefois retenus chez eux par les affaires, de se rencontrer avec leurs associés et amis partout au pays et d'apprendre à les connaître.

Le service postal transporte maintenant par avion tout le courrier de première classe lorsqu'il est possible, par ce moyen, de le faire parvenir plus tôt à destination. C'est une initiative bien avantageuse surtout pour les hommes d'affaires qui peuvent maintenant correspondre dans les cas où autrefois ils devaient télégraphier ou téléphoner. Je n'en

crois pas moins que le programme que j'ai l'honneur d'appuyer représente encore le plus important de tous les facteurs. J'ai donc le plaisir de proposer, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le feld-maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Je suis heureux de constater qu'une fois encore le Gouvernement continuera de proposer des mesures destinées à unifier le Canada. A la conférence fédérale-provinciale, la majorité n'a nullement cherché à imposer son point de vue à la minorité. Le Gouvernement se rend parfaitement compte que ce serait nuire à ceux qui recherchent l'unité canadienne que d'imposer quelque mesure par l'entremise de ce conseil sans obtenir l'assentiment unanime. La conférence n'a posé et adopté que les principes évidemment essentiels. Elle a fait l'accord sur le point litigieux suivant, savoir qu'en toute matière concernant le Parlement seulement, la constitution ne pourrait être modifiée que par ce Parlement. C'était accomplir un grand pas, car en cette Chambre plusieurs sont d'avis qu'une telle décision ne devrait être prise qu'après consultation des autorités provinciales. Toutefois, les premiers ministres provinciaux eux-mêmes ont reconnu que, dans tout projet général d'amendement, seul le Parlement peut apporter des modifications aux questions qui sont de sa compétence exclusive.

De plus, il a été admis qu'il faudrait le consentement de toutes les autorités provinciales au sujet des questions fondamentales et qu'en toute autre matière,—sauf les droits fondamentaux,—intéressant à la fois le Parlement et les Assemblées législatives des provinces, il faudrait que toute modification soit apportée au moyen d'une loi du Parlement du Canada et de lois de la majorité des Assemblées législatives des provinces, subordonnées aux autres conditions qu'on pourrait établir.

Il est maintenant manifeste que le gouvernement fédéral n'a pas du tout l'intention d'imposer sa volonté aux autorités provinciales. Il est également manifeste qu'on ne